

# PROPRIETAIRES OCCUPANTS

## AIDES LOCALES EN CORNOUAILLE

Conditions en vigueur en 2026

### LES AIDES AUX TRAVAUX

#### Les frais d'Accompagnement (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou Accompagnateur Rénov')

Territoire	Montant / avance des frais	Aides concernées	Contact
Pays Fouesnantais (CCPF)	Gratuit pour toutes les ressources. Remboursement des frais d'audit à prévoir si abandon du dossier.	MaPrimeRénov - Parcours Accompagné, MaPrimeAdapt	Service habitat de la CCPF au 02 98 51 61 27
Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)	Aide de 500 € maximum pour les ménages aux ressources modestes & très modestes. Avance des frais totaux à réaliser.		Service habitat de la CCA au 02 98 66 32 40
OPAH-RU de Quimper, Douarnenez et Audierne	Gratuit pour les ménages aux ressources modestes et très modestes. Aucune avance à prévoir.	MaPrimeRénov - Parcours Accompagné, MaPrimeAdapt MaPrimeLogementDécent	Urbanis au : Quimper -> 06 59 74 44 19 Douarnenez -> 06 13 35 32 65 Audierne -> 06 65 83 51 73
Ouest Cornouaille (CCPBS, CCHBB, DZCO, CCCSPR)	Gratuit pour les ménages aux ressources modestes et très modestes. Aucune avance à prévoir.		SIOCA, 02 98 98 20 23
Autres cas (QBO hors OPAH-RU & ménages int. et sup. sauf CCPF)	Pas d'aide de la collectivité. Avance des frais totaux à réaliser		Structures agréés Mon Accompagnateur Rénov'

#### Les abondements locaux (cumulables avec les aides de l'ANAH)

- Pour les logements situés sur le territoire de **Quimper Bretagne Occidentale (Plan d'Action Territorial)**

Travaux	Aides de QBO	Ménages éligibles
<b>MA PRIME LOGEMENT DECENT</b>	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné 4 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
<b>MA PRIME ADAPT</b>	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné 1 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
<b>MA PRIME RÉNOV' - PARCOURS ACCOMPAGNÉ</b>	+ 10 % du reste à charge HT, plafonné à 1 000 € si saut de 2 classes, 1 500 € si saut de 3 classes ou plus	Ménages aux ressources très modestes et modestes

Contact : Demander à l'accompagnateur de se rapprocher de Marie-Claude DONNARD, Service Habitat de QBO au 02 98 98 41 17 pour faire la demande d'aide.

- Pour les logements situés sur le territoire de **l'OPAH-RU de Quimper (OPAH jusqu'au 14 mai 2028)**

Travaux	Aides ville de Quimper + QBO	Ménages éligibles
<b>MA PRIME LOGEMENT DECENT</b>	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné 4 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
<b>MA PRIME ADAPT</b>	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné 1 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
<b>MA PRIME RÉNOV' - PARCOURS ACCOMPAGNÉ</b>	+ 30 % du reste à charge HT, plafonné à 1 500 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes

Contact : URBANIS au 06 59 74 44 19

Mise à jour du 15 avril 2026

- Pour les logements situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Douarnenez (OPAH jusqu'au 30 juin 2027) :

Travaux	Aides ville de Douarnenez + Douarnenez Communauté	Ménages éligibles
<b>MA PRIME LOGEMENT DECENT</b> Travaux lourds de réhabilitation	+ 10 % du montant des travaux HT, plafonné à 4 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
<b>MA PRIME ADAPT</b>	+ 5 % du montant des travaux HT plafonné à 500 € pour MaPrimeAdapt, plafonné à 1 000 € pour les autres travaux (MaPrimeRénov et MaPrimeLogementDécent)	Ménages aux ressources très modestes et modestes
<b>MA PRIME RÉNOV' - PARCOURS ACCOMPAGNÉ</b>		

Contact : URBANIS au 06 13 35 32 65

- Pour les logements situés sur le territoire de l'OPAH-RU d'Audierne (OPAH jusqu'au 31 octobre 2029)

Travaux	Aides ville d'Audierne + CCCSPR	Ménages éligibles
<b>MA PRIME LOGEMENT DECENT</b>	+ 10 % du montant des travaux HT, plafonné à 5 000 €	Ménages aux ressources très modestes et modestes
<b>MA PRIME ADAPT</b>	+ 500 €/logement	Ménages aux ressources très modestes et modestes

Contact : URBANIS au 06 65 83 51 73

- Pour les logements situés sur le territoire du Pays Fouesnantais (CCPF)

Travaux	Aide CCPF	Ménages éligibles
<b>MA PRIME ADAPT</b>	+ 70% des dépenses éligibles plafonné à 3 500 € (Dans la limite de 80% d'aides publiques)	Ménages aux ressources très modestes et modestes de + de 60 ans

Contact : Service habitat de la CCPF au 02 98 51 61 27

- Pour les logements situés sur le territoire de l'Ouest Cornouaille (CCPBS, CCHPB, CCCSPR et DZCO)

Travaux	Aide de l'EPCI concerné	Ménages éligibles
<b>MA PRIME LOGEMENT DECENT</b>	+ 5 000 € par logement	Ménages aux ressources très modestes et modestes occupant le logement depuis au moins 2 ans

Contact : SIOCA au 02 98 98 20 23

## Les aides à l'Assainissement Non Collectif (ANC)

- Pour les logements situés sur le territoire de l'Ouest Cornouaille (CCPBS, CCHPB, CCCSPR et DZCO) ayant un système d'assainissement non conforme

Travaux	EPCI	Aides de l'EPCI concerné	Ménages éligibles
<b>ASSAINISSEMENT</b>	CCPBS	50 % du montant HT des factures (étude de sol et travaux), plafonnée à 5 000 € pour les MO et TMO 30 %, plafonné à 3 000 € pour les ménages INT	Ménages aux ressources TMO, MOD et INT, logement occupé en qualité de résidence principale depuis 10 ans mini
	CCHPB	30 % du montant HT des factures (étude de sol et travaux), plafonné à 3 000 €	Toutes ressources, installation classée à risque sanitaire ou environnemental
	CCCSPR	50 % du montant HT des factures (étude de sol et travaux), plafonnée à 5 000 €	Ménages aux ressources TMO, MOD et INT, en périmètre de zone de captage, achat avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
	DZCO	100 % du montant HT des factures (étude de sol et travaux) pour les MO et TMO ; 50 %, pour les ménages INT et SUP plafonné à 3 000 €	Toutes ressources, en zone à enjeux sanitaire, achat avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2013

Contact : SPANC de l'EPCI (CCPBS : 02 98 95 28 39, CCHPB : 02 98 54 49 04, CCCSPR : 02 57 56 02 00 et DZCO : 02 98 74 46 45)

## Les aides au ravalement

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Quimper (quartier gare)

Travaux	Aide de QBO	Ménages éligibles
<b>RAVALEMENT</b>	40 à 50 % du montant HT des travaux dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise d'une façade en pierre : 320 €/m<sup>2</sup> plafonné à 22 400 € de travaux HT</li> <li>• Réfection de l'enduit ou reprise simple d'une façade en pierre : 150 €/m<sup>2</sup> plafonné à 10 500 € de travaux HT</li> <li>• Immeuble à pan de bois : 400 €/m<sup>2</sup> plafonné à 28 000 € de travaux HT</li> <li>• Façades peintes ou badigeonnées : 80 €/m<sup>2</sup> plafonné à 5 600 € de travaux HT</li> </ul>	Propriétaires occupants et bailleurs, usufruitiers et SCI sans condition de ressources, y compris résidences secondaires

Contact : URBANIS au 06 59 74 44 19

- Pour les bâtiments situés sur le territoire du Haut Pays Bigouden (secteurs spécifiques en centralité)

Travaux	Aide CCHPB	Ménages éligibles
<b>RAVALEMENT</b>	20 % du montant des travaux TTC (montant HT pour les commerçants et professions libérales). Aide plafonnée à 2 000 €	Propriétaires, locataires, commerçants et professions libérales sans condition de ressources, y compris résidences secondaires Immeuble achevé depuis au moins 10 ans

Contact : Mairie de la commune concernée

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Douarnenez (rues spécifiques en centralité)

Travaux	Aides ville de Douarnenez + Douarnenez Communauté	Ménages éligibles
<b>RAVALEMENT</b>	30 % du montant HT des travaux. Aide plafonné à 1 500 €	Propriétaires occupants et bailleurs ou syndic sans condition de ressources, y compris résidences secondaires. Réservé aux façades entièrement visibles depuis la voie publique

Contact : URBANIS au 06 13 35 32 65

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de Douarnenez Communauté

Travaux	Aide DZCO	Ménages éligibles
<b>RAVALEMENT</b>	8€/m <sup>2</sup> de surf. à raveler visible depuis la voie publique. Plafonné à 1 000 € si ravalement de la totalité des façades et pignons visibles, à 500 € sinon	Propriétaires, locataires, bâtiments occupés au titre d'une activité professionnelle sans condition de ressources, y compris résidences secondaires. Immeuble achevé depuis au moins 10 ans

Contact : Service Habitat de DZCO au 02 98 74 49 14

## Les aides de mise en valeur du patrimoine privé dans des Cités labellisées

- Pour les bâtiments situés sur les communes de Locronan et Pont-Croix (petites cités de caractères)

Travaux	Aide de la Région Bretagne	Ménages éligibles
<b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>	En complément des aides de la commune ou de l'EPCI : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les travaux de restauration : 15% du montant TTC, plafonné à 15 000 €</li> <li>• Pour les enseignes de style : 15% du montant HT, plafonné à 5 000 €</li> </ul>	Propriétaires occupants et bailleurs et SCI sans condition de ressources

Contact : Association des petites cités de caractères au 02 99 84 00 80

## EXONERATION DE TAXE FONCIERE

- Pour les logements situés sur la commune de Trégunc

Nom dispositif	Aide Trégunc	Ménages éligibles
<b>TAXE FONCIERE</b>	Exonération de 50% de la taxe foncière	Logements achevés avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 Travaux énergétiques (article I de l'article 18 bis de l'annexe IV du CGI) d'un montant mini de 10 000 € réalisés l'année précédant l'exonération ou 15 000 € sur les 3 années précédentes

Contact : Service des impôts fonciers

Mise à jour du 15 avril 2026

# LES AIDES A L'ACCESSION

## • Pour les logements situés sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale (QBO)

Nom dispositif	Aide QBO	Ménages éligibles
<b>MA PREMIERE PIERRE</b>	Prêt de 10 000 € à taux zéro si étiquette A à D Prêt de 20 000 € à taux zéro si étiquette E à G avec atteinte de l'étiquette D mini après travaux Durée d'emprunt modulable 5, 7, 10, 12 ou 15 ans	Primo accédant sous plafond PTZ 60 % d'emprunt minimum Engagement à occuper le logement à titre de RP pendant 5 ans minimum

Contact : ADIL 29 au 02 98 46 37 38

## • Pour les logements situés sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)

Nom dispositif	Aide CCA	Ménages éligibles
<b>HOME ACCESSION</b>	5 000 € si de gain énergétique $\geq$ à 35 % ou atteinte de l'étiquette A, B ou C après travaux	Primo accédant sous plafond PTZ Engagement à occuper le logement à titre de RP pendant 6 ans minimum

Contact : ADIL 29 au 02 98 46 37 38

## • Pour les logements situés sur le territoire du Pays Fouesnantais (CCPF)

Nom dispositif	Aide CCPF	Ménages éligibles
<b>MON PREMIER TOIT</b>	Prêt de 20 000 € à taux zéro si étiquette A à D Prêt de 30 000 € à taux zéro si étiquette E à G Non soumis à gain énergétique	« Vrais » Primo accédant sous plafond PTZ Achat inf. ou égal à 350 000 € tous frais confondus (acquisition, notaire, travaux le cas échéant) Epargne inférieure à 100 000 €

Contact : Service habitat de la CCPF au 02 98 51 61 27

## • Pour les logements situés sur les territoires des Pays bigouden Sud et Haut (CCPBS et CCHPB)

Nom dispositif	Aide CCPBS et CCHPB	Ménages éligibles
<b>OSEZ INVESTIR</b>	3 000 € si gain énergétique $\geq$ à 25 % 5 000 € si gain énergétique $\geq$ à 35 %	Primo accédant sous plafond PTZ Achat inf. ou égal à 150 000 € net vendeur Engagement à occuper le log. à titre de RP pendant 7 ans minimum (clause inscrite dans l'acte authentique)

Contact : ADIL 29 au 02 98 46 37 38

## • Pour les logements situés sur le territoire de Douarnenez Communauté (DZCO)

Nom dispositif	Aide DZCO	Ménages éligibles
<b>CLE ACCESSION</b>	Prêt de 23 000 € à taux zéro sur 15 ans pour un ménage de 2 personnes Prêt de 30 000 € à taux zéro sur 15 ans pour un ménage de 3 personnes ou plus	Primo accédant sous plafond PSLA Surface habitable $\geq$ à 60m <sup>2</sup> en zones agglomérées Engagement à occuper le log. à titre de RP pendant 5 ans minimum avec déclaration sur l'honneur relative à la réalisation de travaux de rénovation énergétique

Contact : ADIL 29 au 02 98 46 37 38

### Pour en savoir plus, contactez-nous :

Réseau TYNEO, du mardi au vendredi de 14h à 17h au 02 98 90 10 93

Ou via notre formulaire de contact : <https://reseatyneo.bzh/contact/>



Réseau TYNEO, Espace Conseil France Rénov' en Cornouaille

Opéré par :



Cofinancé par :

